



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01789

Numéro SIREN : 477 553 911

Nom ou dénomination : A & D PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2017 sous le numéro de dépôt B2017/006678

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/006678**
n°de gestion : **2004B01789**
n°SIREN : **477 553 911 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 11/04/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A & D PROMOTION - Société par actions simplifiée
2 rue du Libre Echange 31500 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2015

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



2011868

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A & D PROMOTIONDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 2 RUE DU LIBRE ECHANGE 31500 TOULOUSEDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 4 7 7 5 5 3 9 1 1 0 0 0 1 7Néant ☐ *Exercice N clos le,
30/09/2015

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	
	TOTAL (II)		BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	164 121
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	619
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	8
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	164 749	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	164 749	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks : Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS A & D PROMOTION		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 000...)			DA	37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	3 700
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	1 109
	Report à nouveau			DH	(19 169)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(1 350)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	21 290
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	141 342
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 759
	Dettes fiscales et sociales			DY	357
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	143 459	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	164 749	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	143 459
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A & D PROMOTION						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	660
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	689
	Salaires et traitements*						FY	
	Charges sociales (10)						FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*				GA	
			- dotations aux provisions*				GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD
	Autres charges (12)						GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 350	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 350)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 350)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

☒

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

☐

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail Immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
{ biens				
{ services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A & D PROMOTION		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 350
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(1 350)
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	
		IG	
	(3) Dont {	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous



Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise SAS A & D PROMOTION										Néant ☐ * ☒	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG		ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
				par virement de poste à poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
TOTAL III		IY		NG		NH		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F		2G		
	TOTAL IV		13		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14		ØK		ØL		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 30/09/2015

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A & D PROMOTION

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS A & D PROMOTION										Néant ☒ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU		QV		QW		QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
Frais d'établissement et de développement TOTAL I					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL III					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)					
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS A & D PROMOTION**Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A & D PROMOTION										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			VA							
		Autres créances clients			UX							
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)			ZI							
		Personnel et comptes rattachés			UY							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	619		619				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
		Groupe et associés (2)			VC							
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
		Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX				VT	619	VU	619	VV			
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)			7Z							
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
		à plus d'1 an à l'origine		VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés			8B	1 759		1 759				
		Personnel et comptes rattachés			8C							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW								
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	357		357					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J							
		Groupe et associés (2)			VI	141 342		141 342				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K							
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ							
		Produits constatés d'avance			8L							
TOTAUX				VY	143 459	VZ	143 459					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	2 119			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SAS A & D PROMOTION										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 30/09/2015			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XC				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		XE				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW				
	Amendes et pénalités		WJ				Charges financières (art. 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions									ZN			
												WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		XR			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB		WQ			
										TOTAL I		WR			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												1 350			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									WU			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											WV			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WH			
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation									WP			
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A									WW			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											XB			
	Majoration d'amortissement*											I6			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9				Entreprises nouvelles 44 sexies		L2					
		Pôle de compétitivité (44 undecies)		L6				Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3					
		Zone franche urbaine (44 octies, octies A)		ØV				Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		1F					
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)				PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												WZ			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé										Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI		XA	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XY			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										bénéfice (I moins II)		XI		1 350	
										déficit (II moins I)		XJ		1 350	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL		XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XO			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN		1 350			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A & D PROMOTION		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	16 064	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	1 350	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	17 414	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

☐

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A & D PROMOTION										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(18 023)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale	ZB						
					- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(1 145)		Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	ØF	(19 169)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(19 169)					
TOTAL II						ZH	(19 169)					
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)												
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV		
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
ENGAGEMENTS	Exercice N :											
	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ	
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance										YT	
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ	611
	Personnel extérieur à l'entreprise										YU	
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	48
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	660
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	192
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										9Z	497
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	689
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée										YY	
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	116
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *										ØB	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)										YP	
	Effectif affecté à l'activité artisanale										RL	
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%
	Numéro du centre de gestion agréé * XP											
Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'am. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0										ZR	0	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL
											Plus-values à 19% JM	Imputations JC
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO
											Plus-values à 19% JP	Imputations JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A & D PROMOTION

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

(A)

(B)

(C)

(ventilation par taux)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

au Code général des impôts					Désignation de l'entreprise : SAS A & D PROMOTION		Néant	☒	*
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)									
Origine			Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie								
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)								
	sur 10 ans								
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)								
	TOTAL 1								
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
	sur 3 ans au titre de	N-1							
		N-2							
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1							
		N-2							
		N-3							
		N-4							
		N-5							
		N-6							
		N-7							
		N-8							
	N-9								
	TOTAL 2								

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS A & D PROMOTION**Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❻	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A & D PROMOTION					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A & D PROMOTION															Néant ☒			
Exercice ouvert le : 01/10/2014 et clos le : 30/09/2015															Durée en nombre de mois 12			
I Production de l'entreprise																		
Ventes de marchandises															OA			
Production vendue – Biens															OB			
Production vendue – Services															OC			
Production stockée															OD			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE			
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial															OF			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OH			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT			
TOTAL 1															OM			
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																		
Achats de marchandises (droits de douane compris)															ON			
Variation de stocks (marchandises)															OO			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)															OP			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)															OQ			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances															OR			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OW			
Abandons de créances à caractère commercial															OX			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OY			
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.															OZ			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9			
TOTAL 2															OJ			
III Valeur ajoutée produite																		
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 - TOTAL 2		OG	
IV Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises																		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)															SA			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.																		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE															GX			
Période de référence															GY			
Date de cessation															HR			
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																		

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. II au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

30/09/2015

N° SIRET

4 7 7 5 5 3 9 1 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A & D PROMOTION

ADRESSE (voie)

2 RUE DU LIBRE ECHANGE

CODE POSTAL

31500

VILLE

TOULOUSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

3 700

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

KOUBY

Prénom(s)

William

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

31

Commune

TOULOUSE

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

7

Voie

rue des Jardins

Code Postal

31000

Commune

TOULOUSE

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	/	1

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2015

N° SIRET 4 7 7 5 5 3 9 1 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A & D PROMOTION

ADRESSE (voie) 2 RUE DU LIBRE ECHANGE

CODE POSTAL 31500

VILLE TOULOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAS A & D PROMOTION

2 RUE DU LIBRE ECHANGE
31500 TOULOUSE

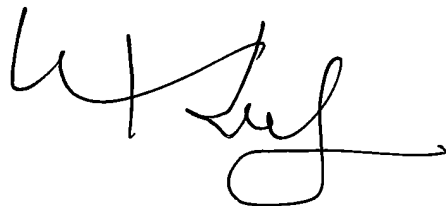
APE : 4110A

Siret : 47755391100017

COMPTES ANNUELS

Période du 01/10/2014 au 30/09/2015

Certifié conforme



*CHRISTIAN COURBES
PRESIDENT*

AUENER & ASSOCIES

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre
de TOULOUSE Midi Pyrénées

Sommaire

1. ATTESTATION	2
Attestation d'Expert Comptable	3
2. COMPTES ANNUELS	4
Etats de synthèse	
<i>Bilan</i>	5
<i>Compte de résultat</i>	7
Etats détaillés	
<i>Bilan détaillé</i>	8
<i>Compte de résultat détaillé</i>	10
<i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	12
Annexe	
<i>Règles et méthodes comptables</i>	14
<i>Notes sur le bilan</i>	15
3. LIASSE FISCALE	18

COMPTES ANNUELS

2015

Période du 01/10/2014 au 30/09/2015

ATTESTATION

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS A & D PROMOTION relatifs à l'exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 3 pages, se caractérisent par les données suivantes :

**Montant en
EURO**

Total bilan 164 750

Chiffre d'affaires

Résultat net comptable (Perte) -1 350

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à TOULOUSE
Le 31/12/2015

Stéphane MARTINEZ
Expert-Comptable

COMPTES ANNUELS

2015

Période du 01/10/2014 au 30/09/2015

COMPTES ANNUELS

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/15	Net au 30/09/14
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Marchandises	164 122		164 122	164 122
Créances				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	620		620	503
Divers				
Disponibilités	8		8	8
TOTAL ACTIF CIRCULANT	164 750		164 750	164 633
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	164 750		164 750	164 633

Bilan

	Net au 30/09/15	Net au 30/09/14
PASSIF		
Capital social ou individuel	37 000	37 000
Réserve légale	3 700	3 700
Autres réserves	1 109	1 109
Report à nouveau	-19 169	-18 023
Résultat de l'exercice	-1 350	-1 146
TOTAL CAPITAUX PROPRES	21 290	22 640
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	141 342	140 088
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 760	1 760
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	<i>358</i>	<i>145</i>
Dettes fiscales et sociales	358	145
TOTAL DETTES	143 459	141 993
TOTAL PASSIF	164 750	164 633

Compte de résultat

	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois	%	du 01/10/13 au 30/09/14 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Autres produits			1		-1	-100,00
Total			1		-1	-100,00
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	660		991		-331	-33,39
Total	660		991		-331	-33,39
MARGE SUR M/SES & MAT	-660		-991		330	-33,35
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	690		155		535	345,00
Total	690		155		535	345,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 350		-1 146		-204	17,84
Résultat financier						
RESULTAT COURANT	-1 350		-1 146		-204	17,84
Résultat exceptionnel						
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 350		-1 146		-204	17,84

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/15	Net au 30/09/14
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Marchandises				
37000000 - Stocks de marchandises	164 121,50		164 121,50	164 121,50
	164 121,50		164 121,50	164 121,50
Créances				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
44566000 - TVA DEDUCT.S/ACHATS &	7,56		7,56	3,30
44567000 - CREDIT TVA	612,00		612,00	500,00
	619,56		619,56	503,30
Divers				
Disponibilités				
51220000 - CREDIT LYONNAIS	8,49		8,49	8,49
	8,49		8,49	8,49
TOTAL ACTIF CIRCULANT	164 749,55		164 749,55	164 633,29
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	164 749,55		164 749,55	164 633,29

Bilan détaillé

	Net au 30/09/15	Net au 30/09/14
PASSIF		
Capital social ou individuel		
10130000 - Capital souscrit-appelé, versé	37 000,00	37 000,00
	37 000,00	37 000,00
Réserve légale		
10611000 - Réserve légale proprement dite	3 700,00	3 700,00
	3 700,00	3 700,00
Autres réserves		
10680000 - Autres réserves	1 109,47	1 109,47
	1 109,47	1 109,47
Report à nouveau		
11900000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-19 169,20	-18 023,48
	-19 169,20	-18 023,48
Résultat de l'exercice	-1 350,09	-1 145,72
TOTAL CAPITAUX PROPRES	21 290,18	22 640,27
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
45517000 - ASSOCIES CPTÉ COURANTS	141 342,05	140 088,45
	141 342,05	140 088,45
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - Fournisseurs	1 759,57	1 759,57
	1 759,57	1 759,57
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
44860000 - ETAT AUTRES CH. A PAYER	357,75	145,00
	357,75	145,00
Dettes fiscales et sociales	357,75	145,00
TOTAL DETTES	143 459,37	141 993,02
TOTAL PASSIF	164 749,55	164 633,29

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois	%	du 01/10/13 au 30/09/14 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
75800000 - Produits divers gestion coura			0,67		-0,67	-100,00
			0,67		-0,67	-100,00
Total			0,67		-0,67	-100,00
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes						
61410000 - CHARGES LOCATIVES	611,57		912,06		-300,49	-32,95
62270000 - Frais d'actes et contentieux	48,77		93,34		-44,57	-47,75
62750000 - Frais sur effets			-14,01		14,01	-100,00
	660,34		991,39		-331,05	-33,39
Total	660,34		991,39		-331,05	-33,39
MARGE SUR M/SES & MAT	-660,34		-990,72		330,38	-33,35
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assm.						
63511000 - Contribut° économique territ	192,75				192,75	
63512000 - Taxes foncières	497,00		155,00		342,00	220,65
	689,75		155,00		534,75	345,00
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges						
Total	689,75		155,00		534,75	345,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 350,09		-1 145,72		-204,37	17,84
Produits financiers						
Charges financières						
Résultat financier						
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-1 350,09		-1 145,72		-204,37	17,84
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois	%	du 01/10/13 au 30/09/14 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 350,09		-1 145,72		-204,37	17,84

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois	%	du 01/10/13 au 30/09/14 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Cie de matières et sous-traitance						
MARGE DE PRODUCTION						
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T						
MARGE BRUTE GLOBALE						
Autres achats et charges externes						
61410000 - CHARGES LOCATIVES	611,57		912,06		-300,49	-32,95
62270000 - Frais d'actes et contentieux	48,77		93,34		-44,57	-47,75
62750000 - Frais sur effets			-14,01		14,01	-100,00
	660,34		991,39		-331,05	-33,39
VALEUR AJOUTEE	-660,34		-991,39		331,05	-33,39
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés						
63511000 - Contribut ^o économique territ	192,75				192,75	
63512000 - Taxes foncières	497,00		155,00		342,00	220,65
	689,75		155,00		534,75	345,00
Charges de personnel						
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-1 350,09		-1 146,39		-203,70	17,77
Reprises s/ charges et Transferts						
Autres produits						
75800000 - Produits divers gestion coura			0,67		-0,67	-100,00
			0,67		-0,67	-100,00
Dot. amortissements et provisions						
Autres charges						
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 350,09		-1 145,72		-204,37	17,84
Quote part résultat en commun						
Produits financiers						
Charges financières						
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-1 350,09		-1 145,72		-204,37	17,84
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois	%	du 01/10/13 au 30/09/14 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 350,09		-1 145,72		-204,37	17,84

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A & D PROMOTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2015, dont le total est de 184 750 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 350 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2014 au 30/09/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/01/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 620 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	620	620	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	620	620	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 37 000,00 EURO décomposé en 3 700 titres d'une valeur nominale de 10,00 EURO.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 143 459 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 760	1 760		
Dettes fiscales et sociales	358	358		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	141 342	141 342		
Produits constatés d'avance				
Total	143 459	143 459		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :

(**) Dont envers les associés 141 342

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 2 119 EURO.

Charges à payer

	Montant
ETAT AUTRES CH. A PAYER	358
Total	358

COMPTES ANNUELS

2015

Période du 01/10/2014 au 30/09/2015

LIASSE FISCALE



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/10/2014	et clos le	30/09/2015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS A & D PROMOTION			
SIRET	4 7 7 5 5 3 9 1 1 0 0 0 1 7		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
2 RUE DU LIBRE ECHANGE			
31500 TOULOUSE			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Promotion immobilière de logements	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	------------------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable à 15 %	0	Déficit	1 350
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15 %			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées art. 238quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
AUENER ET ASSOCIES 5 rue Jules Raimu 31200 TOULOUSE Tel : 05.61.61.94.94	 Tel :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 06/01/2016 Lieu : TOULOUSE
Tel :	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT MONSIEUR KOUBY WILLIAM
	Signature :

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même		a		Payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							(e)		
							(f)		
							(g)		
							(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

[illegible]

H	AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
---	--

[illegible]

1 DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

A & D PROMOTION

SAS Unipersonnelle au capital de 37 000 €

2, rue du Libre Echange

31500 – TOULOUSE

RCS Toulouse – 477 553 911

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT **POUR L'EXERCICE 2014-2015 - CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2015**

REUNION du 30 mars 2016

Messieurs,

Nous sommes réunis, conformément à la loi et aux statuts pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice 2014-2015 clos le 30 septembre 2015, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - EVENEMENTS IMPORTANTS

Comme nous l'avons relaté dans nos rapports relatifs aux exercices précédents, nous avons procédé au rachat du terrain sis à SAINT-JEAN (31240) en juillet 2007, dont le coût augmenté des honoraires d'architecte s'établit à 164 122 € figurant dans les valeurs d'exploitation (terrain en stock). Notre objectif étant de procéder à une opération de lotissement.

Suite à l'opération organisée avec la société GTM : la desserte d'accès en voirie de la parcelle à aménager, et les réseaux techniques en attente de raccordement ont été réalisés, le projet représentant la tranche 3 du Lotissement le « Le Hameau des Chênes ».

Nous vous rappelons en outre que la commune de SAINT-JEAN a effectué ses travaux de révision de PLU (PLAN LOCAL D'URBANISATION) sous l'égide de la loi SRU et de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse.

Du fait de la révision du PLU adoptée par la Mairie de SAINT-JEAN, de nouvelles prescriptions ont été promulguées.

Nous espérons voir enfin aboutir notre projet que nous portons depuis près de 8 ans, lequel projet intègre les nouvelles capacités constructives plus intéressantes pour une meilleure utilisation du terrain, de sa surface, et donc de sa valorisation.

En effet :



- le projet a été défini et adopté par la Mairie, et soumis à l'enquête publique en janvier 2012 ;
- *mais il est apparu qu'une erreur a été commise concernant le classement de notre terrain : la parcelle est la dernière parcelle constructible dans sa zone et la révision de cette zone a fait l'objet d'une omission de reconduction du classement en constructibilité par les services techniques de la Mairie, conférant une perte totale de sa constructibilité.*

A la date de notre assemblée, il convient de préciser que :

- *le PLU de la commune de Saint-Jean a été promulgué en juillet 2012 ;*
- *la requête légale de demande de reclassement en reliquat de zonage a été effectuée auprès du Commissaire Enquêteur qui dans son Rapport d'Enquête constate l'erreur commise par les services techniques, confirme le bien fondé de la requête, mais n'y donne aucune suite, pas même une réponse.*
- *dès le 4^{ème} trimestre 2012, nous avons formulé un recours gracieux auprès du Vice-président de la Communauté d'Agglomération Urbaine du Grand Toulouse en charge de la révision du PLU, qui a répondu le 13 Juin 2013, confirmant à nouveau l'erreur avérée, telle que reprise dans le Rapport du Commissaire Enquêteur mais a proposé pour toute réparation d'attendre la prochaine révision de PLU...*

Cependant, compte tenu des diverses anomalies constatées sur d'autres unités foncières, les propriétaires ont saisi le Tribunal Administratif dans le cadre d'un recours contentieux , lequel Tribunal a statué sur la caducité de la révision du PLU qui a été invalidé.

Dès lors, un nouveau projet de révision du PLU est en cours d'élaboration par la Mairie sous l'égide de la Communauté d'Agglomération de Toulouse-Métropole.

II - ACTIVITE DE LA SOCIETE

Comme vous pouvez le constater dans les comptes annuels qui vous sont communiqués, les résultats de l'exercice 2014-2015, clos le 30.9.2015, se résument ainsi qu'il suit :

	30.9.2015 <u>(€)</u>	30.9.2014 <u>(€)</u>
- Ventes de marchandises	0	0
- Prestations de services (honoraires)	<u>0</u>	<u>0</u>
- Chiffre d'affaires	0	0
 - RESULTAT D'EXPLOITATION	 - 1 350	 - 1 146
 - RESULTAT FINANCIER	 0	 0

- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 1 350	- 1 146
- A déduire :		
. Résultats exceptionnels	0	0
. Impôts sur les sociétés	0	0
- RESULTAT NET COMPTABLE	(1 350)	(1 146)

Le résultat déficitaire n'a aucune signification, dans la mesure où il s'agit de frais incontournables en attendant le démarrage effectif de l'opération projetée.

III - EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Comme indiqué ci-dessus, notre projet final reste donc de réaliser une opération de lotissement qui aurait dû démarrer, dès la promulgation du PLU par la Mairie de Saint-Jean.

La nouvelle révision du PLU devrait rétablir le classement en constructibilité de l'unité foncière qui avait été déclassée par erreur administrative.

V - FILIALES ET PARTICIPATIONS

NEANT

V - AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le déficit de l'exercice soit - 1 350 €
de la manière suivante :

- en totalité au débit du compte « Report à Nouveau »

Aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

Et bien entendu, aucun dividende n'est mis en distribution pour l'exercice 2014-2015.

VI - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons qu'il n'y a pas à statuer sur les dépenses et charges réintégrées dans le résultat imposable, dans la mesure où aucune des dépenses visées n'a été exposée ou réintégrée.

VII - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

4

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

VIII - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du nouveau code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

IX – INFORMATIONS DIVERSES

1 – Précisions concernant les délais de paiement

Du fait de l'absence d'activité effective, il n'y a pratiquement pas de dettes fournisseurs. Les dettes au 30.9.2015 se ventilent comme suit :

	<u>A moins d'un an</u>	<u>Sans limitation de durée</u>
Dettes tiers et fiscales	2 118 €	
Compte courant associé W. KOUBY		141 342 €

La société n'a donc quasiment pas de dettes externes, *le financement étant assuré par le Président.*

2 – Inventaire

Sur le plan général et comptable il s'agit d'abord de l'ensemble des éléments actifs et passifs de la société, ce qui est donné par les comptes annuels.

Sur un plan plus précis, il s'agirait de marchandises en stock : au cas particulier, il s'agit donc du Terrain sis à Saint-Jean augmenté des frais d'architecte, d'une valeur de 164 122 €, destiné à la réalisation d'une opération de lotissement comme développé ci-dessus.

IX - ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

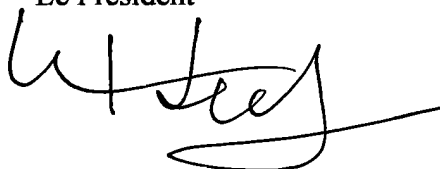
Concernant le Président, celui a été nommé sans limitation de durée.

Selon la législation en vigueur, la société ne dépassant pas certains critères n'a pas l'obligation de désigner de commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

Nous vous invitons, après lecture du rapport de gestion du Président, à adopter les résolutions qui sont soumises à votre vote.

M. William KOUBY, associé unique

Le Président



A & D PROMOTION

SAS Unipersonnelle au capital de 37 000 €

2, rue du Libre Echange

31500 – TOULOUSE

RCS Toulouse – 477 553 911

PROCES-VERBAL DE REUNION DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 30 Mars 2016**

Approbation des comptes de l'exercice 2014-2015
clos le 30 septembre 2016

L' an deux mille seize
Le 30 Mars,
A 11 heures,

L' associé unique de la société « A & D PROMOTION », société par actions simplifiée au capital de 37 000 €, dont le siège social est à Toulouse (31500) - 2, rue du Libre Echange, a tenu une réunion, valant assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du président.

L' assemblée est présidée par M. William KOUBY, président.

Le président constate:

- qu' il détient personnellement 3 700 actions

soit la totalité du capital social.

Le président déclare que l' assemblée est valablement constituée, peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise, étant l' associé unique.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l' assemblée:

1. L' inventaire des valeurs actives et passives de la société au 30 septembre 2015, ainsi que les comptes annuels et leurs annexes.
2. Le rapport de gestion du président,
ainsi que le Tableau des résultats financiers au cours des 5 derniers exercices.
3. Le rapport du président sur les conventions réglementées et courantes.
4. Le texte des résolutions proposées par le président.



Le président déclare que tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiquée aux associés, ont été tenus à disposition au siège social. Il est toutefois rappelé que le président est l'unique associé de la société.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- lecture du rapport du président sur la gestion et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 30 septembre 2015;
- examen et approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice écoulé, quitus du président;
- affectation des résultats;
- lecture du rapport spécial du président sur les conventions réglementées et approbation;
- questions diverses.

Puis il donne lecture du rapport de gestion exposant l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et les progrès réalisés, les perspectives d'avenir, et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu:

- la lecture du rapport établi par Mr William KOUBY, président sur la gestion de la société pendant l'exercice clos le 30 septembre 2014,

Approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe faisant ressortir un **déficit net comptable de - 1 350 €**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au président, quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

ny

L'assemblée générale, sur proposition du président *décide d'affecter le déficit comptable de l'exercice s'élevant à 1 350 € comme suit:*

- *en totalité au débit du compte « Report à nouveau », soit - 1 350 €
étant précisé que la Réserve Légale est entièrement dotée.*

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014.

Aucun dividende n'est distribué au titre de l'exercice social 2014-2015.

Cette résolution est mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 233 quater du CGI, constate qu'il n'y a pas de dépenses non déductibles fiscalement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport spécial du président déclare approuver ce rapport et donne quitus au président à cet égard.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture, par le président, seul associé.



M. William KOUBY, associé unique
Le Président